

Compte rendu d'une réunion d'initiative locale tenue dans le cadre du Grand Débat National (GDN)

La présente réunion a été organisée à l'initiative de Monsieur le Maire de la commune de Saint-Lambert-des-Bois (Yvelines). Elle a réuni une quarantaine de personnes, soit un taux d'intérêt relativement important au sein d'une commune ne comptant qu'environ 330 électeurs inscrits.

Date : 21 février 2019 à 20H00

Lieu : Centre Port-Royal – 78470 Saint-Lambert-des-Bois (www.centreportroyal.com) – Merci à la direction du Centre pour avoir mis à disposition gracieusement une salle de réunion.

1 Introduction

En introduction, ont été présentés successivement :

- Le cadre et les objectifs d'une telle réunion tels que décrits sur le site www.granddebat.fr ;
- Les quatre thèmes proposés, les dossiers et questionnaires correspondants, en précisant que tout autre sujet pouvait être abordé, à l'exception de questions purement locales ;
- La chartre du Grand débat ;
- La méthode de travail proposée, à savoir :
 - Une première phase de travail en groupes par thème pendant environ une heure – chaque groupe étant invité à désigner un animateur (tour de parole) et un rapporteur ;
 - Une seconde phase de restitution en séance plénière, un quart d'heure par groupe, avec commentaires ouverts à tous et possibilité de mentionner d'éventuels autres sujets d'intérêt ;
 - Une troisième phase d'échanges libres autour d'un pot de la fraternité citoyenne.

Pour la phase 1, il a été souligné la difficulté, voire l'impossibilité, de traiter l'ensemble des questions proposées pour chaque thème en un temps limité ; en conséquence, il a été suggéré aux groupes de travail, de se concentrer, après un rapide tour de parole, sur les quelques sujets ressentis comme prioritaires – et pour chaque sujet retenu de renseigner une fiche « Idée-Solution » suivant le modèle proposé.

Enfin, les participants ont été informés qu'un compte rendu de la réunion sera déposé sur le site du Grand Débat. Ils ont été également invités à faire eux-mêmes leur propre compte rendu, ou leur(s) propre(s) propositions ou commentaires sur le site qui a donné lieu à une rapide présentation au début de la séance plénière.

Nota : la mention « Phase 3 » est indiquée pour des échanges ayant eu lieu pendant la troisième phase.

2 Transition écologique

2.1 Restitution du groupe

La restitution du groupe a porté notamment sur les points suivants :

- (1) Le recul de la biodiversité et la disparition de certaines espèces sont ressenties actuellement comme un problème concret de la plus haute importance.
- (2) Face à ce problème, il conviendrait d'adapter la législation au niveau national, mais aussi et peut-être surtout, au niveau européen, et d'introduire des taxes et/ou des amendes pénalisant les comportements ou consommations dégradant la biodiversité.
- (3) Le changement climatique affecte déjà la vie quotidienne, notamment la santé par la pollution aux particules fines (problèmes respiratoires, allergies, ...).
- (4) Contribuer à protéger l'environnement à titre personnel est possible, par exemple en préférant des produits avec un minimum d'emballage, voire en vrac ; en limitant la température de chauffage ; en privilégiant les transports en commun au lieu de la voiture et, pour les courtes distances, la marche à pied ou le vélo ; en pratiquant une bonne gestion des déchets, et pour commencer en réduisant ceux-ci au minimum ; en recyclant correctement les produits contenant des substances dangereuses (ampoules, batteries, piles, ...).

- (5) Au plan individuel, l'impact financier des comportements propices à la transition écologique est difficile à chiffrer. Cependant, les éventuelles surtaxes sur les consommations polluantes (par exemple carburant) pourraient être largement compensées par la remise en cause de certaines pratiques : moyens de transport, mode de vie, choix alimentaires, ...
- (6) Changer les comportements résulte généralement en premier lieu de contraintes financières. Il ne faut cependant pas négliger l'influence de l'information ciblée responsabilisant le citoyen et les acteurs économiques.
- (7) A titre d'exemple, l'alternative à différents modes de chauffage réside dans l'emploi de pompes à chaleur ; la mutation nécessite cependant un investissement financier significatif.

2.2 Autres points évoqués lors de la restitution

- Information insuffisante sur le recul de la biodiversité et ses effets les plus probables.

Il est souligné que ce manque d'information est surtout constaté au niveau des adultes.

- Donner l'exemple – Ne pas financer la destruction de la planète

Il est souhaité que la France montre l'exemple, tant au niveau des comportements individuels qu'au niveau des activités économiques. Il conviendrait d'identifier les activités « destructrices » de la planète, ou nocives pour l'environnement, et d'interdire le financement total ou partiel de leur développement par des fonds publics. Cela devrait conduire à considérer l'impact écologique de toutes les dispositions législatives et budgétaires.

- Transfert de la pollution vers d'autres points de la planète.

A titre d'exemple, le développement de la motorisation électrique devrait réduire progressivement la pollution sur les zones d'emploi de tels véhicules automobiles ; par contre, il est jugé regrettable que la production de certains composants et des batteries génère de fortes pollutions sur leurs lieux de production (en Asie notamment actuellement).

- Traité de Maëstricht

Il est mentionné la nécessité de « sortir » de ce traité, notamment pour mettre fin à l'obligation de l'unanimité pour nombre de décisions pour lesquelles une majorité qualifiée devrait s'appliquer. Ceci bloquerait actuellement nombre de décisions qui seraient pourtant utiles à la transition écologique.

- Europe

Il est regretté que la question de l'Europe, de notre devenir européen, n'ait pas été abordée alors qu'elle est ressentie comme primordiale.

3 Fiscalité et dépenses publiques

Ce groupe a retenu notamment les points suivants :

3.1 Améliorer la transparence de la fiscalité

A cette fin, le groupe préconise trois mesures :

- Sectoriser toutes les dépenses de l'Etat (institutions, solidarité, santé, ...) et flécher les recettes (impôts, taxes, cotisations, ...) pour équilibrer chaque secteur de dépense ;
- le respect de l'équilibre « dépenses – recettes » de chaque secteur devrait être une obligation inscrite dans la constitution ;
- donner un pouvoir coercitif à la Cour des comptes.

3.2 Limiter les dépenses publiques

La baisse des dépenses publiques est largement ressentie comme un préalable à un recul des taux d'imposition. Les actions suivantes sont mentionnées, tout en reconnaissant que leurs effets ne sont pas à la hauteur des enjeux mais auraient des effets symboliques appréciés :

- revoir la pertinence de nombreux comités dits « Théodule » - plus de 700 semble-t-il !
- supprimer les avantages et privilèges des sociétés nationalisées et de leurs personnels (EDF, SNCF, Air-France, ...) ;

- limiter les dépenses des institutions – train de vie de certains élus, hauts fonctionnaires, ...

3.3 Réformer et diminuer l'impôt sur les sociétés

Le groupe émet deux propositions sur ce sujet :

- créer des abattements et/ou accroître ceux existants sur les impôts (IS) des sociétés qui investissent ;
- afin que toutes les sociétés participent aux dépenses de l'Etat, l'imposition pourrait être calculée d'une part sur le chiffre d'affaire et d'autre part sur les bénéfices.

(Phase 3) Pour l'imposition des sociétés (IS), selon une approche de type « bonus-malus », accorder un abattement pour les sociétés qui investissent au-delà du ratio moyen de la branche d'activité et, par contre, appliquer une majoration à celles qui investissent en deçà de ce ratio et qui parallèlement servent des dividendes supérieurs à un taux à définir.

3.4 Participation de tous à l'impôt

Afin que chaque citoyen soit sensibilisé à l'effort national, il est proposé :

- que tout revenu (salaire, allocation, ...) soit imposable ;
- d'établir un impôt minimal payable par chacun.

Il est toutefois à rappeler que si seulement 40% des contribuables paient l'impôt sur le revenu, d'autres impôts s'appliquent à tous (CSG, TVA, ...).

3.5 Suppression des espèces

La suppression des espèces améliorerait la traçabilité des échanges et notamment rendrait la rétribution du travail non déclaré (« au noir ») ainsi que les paiements « en dessous de table » beaucoup plus difficiles, voire impossibles sauf à recourir au troc.

3.6 Autres points évoqués lors de la restitution

3.6.1 Réduire le nombre de fonctionnaires

Le nombre de fonctionnaires est perçu comme trop important et avoir crû considérablement dans la fonction publique territoriale (+ 300% en quelques décennies ?). Il est considéré comme impératif d'en réduire le nombre, ou au moins d'enrayer la progression globale malgré des secteurs à mieux doter.

A titre de comparaison, et peut-être d'exemple à suivre, il est mentionné l'exemple de certains pays nordiques et du Canada qui ont externalisé certaines fonctions non régaliennes soit par recours à des sociétés privées, soit en transférant des personnels dans des agences spécialisées œuvrant pour les différentes branches de l'administration (Etat, Régions, autres collectivités) au titre de contrats pluriannuels et étant gérées comme des entreprises. Lors de la création de telles agences, les fonctionnaires transférés conservent leur statut jusqu'à leur retraite mais les nouvelles embauches au fil des années sont faites au titre de contrats de travail du droit commun. Dans un tel scénario, seules les fonctions régaliennes restent au sein de l'Administration et servies par des personnels sous statut de la fonction publique.

3.6.2 Retour au 39 heures de travail hebdomadaires

Une telle mesure dans la fonction publique et hospitalière contribuerait à la réduction du nombre de fonctionnaires, ou à effectif constant, permettrait d'améliorer le service rendu ainsi que les conditions d'emploi dans des secteurs en tension.

3.6.3 Niches fiscales

Les niches fiscales font l'objet d'une interrogation. S'il est admis que certaines semblent être des « privilèges » exorbitants, d'autres ont une utilité indéniable, à titre d'exemple : abattement d'impôt pour emploi à domicile.

3.6.4 Fraude fiscale et optimisation fiscale

(Phase 3) Sur ce sujet, il est souvent cité que le montant de la fraude et de l'optimisation fiscale serait de l'ordre de plusieurs dizaines de milliards d'euros (80 étant un montant souvent cité !). Certains milieux financiers dits « informés » citent plutôt un montant de l'ordre de quelques milliards. Certes, par essence, il n'est pas facile, et peut-être même pas possible, d'estimer l'ampleur d'un tel phénomène avec précision.

Ceci alimente de nombreuses polémiques et contribue à détériorer le climat social dans certains milieux.

Pour y remédier, ne serait-il pas possible que des commissions parlementaires (députés et sénateurs) conduisent une étude pour « crédibiliser » une méthode d'évaluation qui ferait référence. Un plan de lutte contre cette fraude et l'optimisation « abusive » devrait être défini et mis en œuvre et conduire à un bilan annuel.

4 Démocratie - Citoyenneté

Ce groupe de travail s'est focalisé notamment sur les points suivants :

4.1 Vote obligatoire – Vote blanc

Rendre le vote obligatoire permettrait de développer, dans une certaine mesure, la citoyenneté.

Lancer une telle mesure devrait donner lieu à une campagne d'information avec notamment un rappel historique des combats menés au cours des siècles pour obtenir le droit de vote.

L'obligation de voter devrait s'accompagner de la possibilité du vote blanc ; en conséquence, un vote blanc majoritaire devrait annuler l'élection et conduire à une nouvelle consultation dans des délais et conditions à définir (temps nécessaire à une nouvelle campagne électorale, retrait des candidats ayant obtenu des résultats marginaux, ...).

Quelle sanction pour les personnes contrevenant à une telle obligation de voter ? Sans réponse – Phase 3 : une proposition pourrait être une amende mais plus symboliquement quelques jours de travaux d'intérêt général.

Le vote obligatoire pourrait donner une plus grande considération aux élections et renforcerait la légitimité des élus.

4.2 Représentants tirés au sort

La majorité du groupe est favorable au tirage au sort de représentants parmi des citoyens volontaires répondant notamment aux critères d'éligibilité.

La participation de ces représentants tirés au sort devrait permettre :

- d'éviter l'entre-soi des élus (professionnels de la politique ?) ;
- de rendre plus intelligibles pour la plupart des citoyens les enjeux des décisions gouvernementales ;
- d'enrichir les débats et d'assurer une meilleure transparence, notamment sur l'utilisation de l'argent public.

Concernant l'utilisation de l'argent public, il est mentionné :

- l'information est disponible mais d'un accès difficile ;
- les rapports de la Cour des comptes sont perçus comme un catalogue de recommandations mais sans obligations formelles ;
- un rôle complémentaire de contrôle serait nécessaire (Parlement ?).

4.3 Comportement civique

Au-delà de l'exercice du droit de vote, le groupe ressent un fort besoin de renforcer le comportement civique, notamment en :

- réhabilitant ou renforçant l'instruction civique à l'école (cycles primaire, collège, secondaire) ;
- redonnant la primauté à l'intérêt collectif par rapport à l'individualisme ;
- responsabilisant chacun, y compris par la dénonciation des graves incivilités (sans tomber dans la délation) ;
- luttant contre la banalisation de la violence – notamment par les médias.

4.4 Autres points évoqués lors de la restitution

4.4.1 Immigration

Il est mentionné en premier lieu le besoin d'une meilleure information, hors biais partisans polémiques, tant sur les flux que sur leurs provenances.

Au-delà des problèmes sociétaux, ce sujet est très souvent présenté comme une charge financière importante alors que certaines études économiques conduisent à un bilan positif pour la nation. L'expérience

de l'Allemagne au cours des trois dernières années est mentionnée.

Il est par ailleurs souligné :

- que les moyens consacrés pour l'accueil des migrants semblent très insuffisants pour une intégration réussie ;
- qu'une approche de type « immigration choisie » devrait s'appliquer aux migrants « économiques ».

(Phase 3) Sur ce sujet, il convient aussi de considérer le solde migratoire (entrées – sorties) qui s'établit à moins de 100 000 personnes par an au cours de la dernière décennie – en dehors de l'immigration illégale évidemment difficile à évaluer – ainsi que le coût de l'émigration.

Pour information – hors réunion :

<http://www.observationsociete.fr/population/immigres-et-etrangers/evolution-solde-migratoire.html>

En 2015, pour la France entière, le solde net de 67 000 personnes correspondait à 364 000 entrées et 297 000 sorties. Les entrées sont composées des immigrés (253 000 étrangers qui viennent s'installer durablement en France), mais aussi du retour de 89 000 personnes nées en France qui étaient parties à l'étranger, et de l'arrivée de 21 000 personnes nées françaises à l'étranger. Les sorties regroupent 217 000 personnes nées en France ou françaises nées à l'étranger et 79 000 immigrés qui souvent s'en retournent dans leur pays

4.4.2 Rôle des médias

Le rôle des médias et la question de l'accès à l'information sont évoqués ; il en ressort le souhait :

- que les informations soient hiérarchisées – un fait divers, aussi triste ou horrible soit-il, ne devrait pas éclipser des questions ou décisions concomitantes de portée nationale, voire mondiale ;
- que pour assumer pleinement son rôle, c'est-à-dire d'être notamment en mesure de décider, le citoyen s'oblige à s'informer et, dans certains cas, à reconnaître ses limites de compétence et donc à identifier et suivre des « sachants-référents » tout en gardant un esprit critique.

4.4.3 Référendum

Le recours au référendum est souhaité pour certains sujets, notamment à l'échelon local. Par contre, l'ochlocratie est jugée comme une porte ouverte à des dérives trop risquées.

Il est par ailleurs souligné le problème du non-respect du résultat (Europe 2005 et Notre-Dame-des-Landes).

Enfin, pour illustrer les limites du recours au référendum, il est rappelé une citation de Coluche : « Ce n'est pas parce qu'ils sont nombreux à avoir tort, qu'ils ont raison ! ». Il est également mentionné que l'avis moyen résultant d'une consultation de milliers de personnes, voire de millions, ayant individuellement des niveaux d'information hétéroclites, ne vaut peut-être pas l'avis d'un comité d'experts (en tant que passer d'un avion, ne vaut-il pas mieux s'en remettre au savoir-faire du pilote que de suivre l'avis moyen des passagers).

5 Organisation Etat – Services publics

5.1 Contribution écrite d'un participant (présentée par son auteur)

Les questions soulevées dans le cadre du Grand Débat National sont innombrables et considérables. Il est impossible d'en traiter une un peu sérieusement tant chacune est vaste, peut-on simplement en évoquer deux :

- la prolifération ou la multiplication des textes de lois et des règlements en France ;
- une autre grande prolifération, celle des administrations publiques.

Au milieu de ces deux proliférations, le citoyen de base est perdu comme l'est même un fonctionnaire averti ayant vécu des temps plus simples et vu, au fil de l'eau, ces proliférations administratives.

5.1.1 Multiplication des textes légaux

Pour cette prolifération, il faut avoir à l'esprit un repère chiffré : le Journal officiel de la République française dépasse chaque jour les 100 pages, soit près de 40 000 pages par an, alors qu'il ne publie pas tous les textes légaux. En effet, il y a également les bulletins officiels de certains ministères (par exemple : BO éducation nationale, BO des impôts) et les journaux officiels des communautés européennes, ... Le cumul dépasse 100 000 pages de textes légaux par an (environ 275 pages par jour).

Quel citoyen ne serait pas dépassé !

Il faut souligner de plus que la plupart de ces textes sont illisibles car leur rédaction est du type : « au 2e alinéa du 5e § de l'art. 7 de la loi 2007-123, est ajouté le texte suivant : « ... qui sera à échéance du 31/12/2030 ». Ne sachant pas à cette lecture ce qui est à échéance du 31/12/2030, il faut remonter à la loi modifiée pour savoir et donc avoir à ses côtés les anciennes lois modifiées.

Comment le précepte « nul n'est censé ignorer la loi » peut-il alors s'appliquer ? Tout citoyen est perdu et désespère des instances politiques qui légifèrent ou réglementent.

Une proposition simple serait : « Le JO de la RF ne peut avoir plus de 10 000 pages par an ». Cette quantité correspondrait au JO des années 1950. Bien sûr, c'est trop simple pour ne pas être contourné mais cette limite constituerait quand même un obstacle pouvant ralentir un processus désespérant.

5.1.2 Prolifération des Administrations Publiques (AP)

Elles comprennent les AP nationales, régionales, départementales, locales et les AP autonomes (comme la Commission Informatique et Libertés), soit un total de l'ordre de 120 000 AP servies par environ 4 000 000 de fonctionnaires.

Quant au nombre d'élus, il s'établit à environ 420 000, plus que les USA avec 380 000 pour un pays cinq fois plus peuplé et dix fois plus étendu. Même des pays à la faible réputation de gestion, Italie, Russie, ..., n'en ont pas autant.

La France est devenue une vraie bureaucratie. Pour n'importe quelle question (justice, travaux publics, écoles, ...), de 5 à 12 administrations doivent constituer force dossiers et obtenir nombre de documents pour donner leur accord. Cette multitude n'est pas une preuve d'efficacité car chaque administration, sachant qu'elle est doublée par d'autres, est :

- soit plus laxiste et, comptant sur les autres, elle ne fait pas son travail avec la qualité nécessaire ;
- soit, a contrario, plus sévère parce qu'elle veut surpasser les autres.

Dans tous les cas, la responsabilité est diluée, disparaît, et ça, ce n'est pas la démocratie. Bien des exemples pourraient être cités, à titre d'exemple :

- dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et la lutte contre le terrorisme, une loi oblige toutes les sociétés à déclarer le vrai bénéficiaire des sociétés de toutes sortes. Au RCS, il y a plus de 2 500 000 sociétés dont 1 100 000 SCI ; elles ont dû remplir 3 pages chacune, au total au moins 7 500 000 pages avant le 1er avril 2018, mais cela ne sert à rien car dans 99,99% des cas, le vrai bénéficiaire est tout simplement l'associé qui possède plus de 50% du capital, ce qui est déjà dans les statuts déposés. On embête ainsi 2 500 000 individus et on leur fait payer 60 € chacun inutilement. On a ajouté à l'AP qui est chargé du blanchiment et de la fraude (TRACFIN) une autre AP : le RCS ;
- dans le cadre de l'assainissement collectif, au moins sept administrations doivent donner leur accord. Le délai de traitement est d'au moins deux ans avec des records au-delà de 10 ans. Il est de plus illusoire d'attendre une cohérence entre elles ou un apport utile par chacune d'elles (voir liste ci-dessous).

Contre ce phénomène bureaucratique, il faudrait prendre toutes les AP, une à une, et se demander s'il faut ou non les conserver, et si oui, délimiter leurs prérogatives spécifiques. C'est une tâche rude mais probablement inévitable. Plaider la simplification c'est bien, la faire serait mieux.

Liste des administrations intervenant dans un projet d'assainissement collectif pour la commune de Saint-Lambert-des-Bois (projet en cours) :

1. SIAHVY - Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la haute vallée de l'Yvette,
2. Commune via le plan local d'urbanisme,
3. Préfecture des Yvelines,
4. CDPENAF - Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers,
5. DDT - Direction départementale des territoires,
6. PNRHVC - Parc naturel de la Haute vallée de Chevreuse : syndicat mixte
7. MRAE IDF - Mission régionale d'autorité environnementale Ile de France

5.1.3 Elections municipales pour les communes de moins de 1 000 habitants

La loi électorale française en vigueur prévoit que dans les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats aux élections municipales sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours (contre un scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus).

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, sont donc élus les candidats qui recueillent le plus de voix, qu'ils se présentent sur une liste ou individuellement. L'inconvénient de ce mode de scrutin est que les minoritaires ne sont souvent pas représentés. Au contraire dans un scrutin de liste, il est plus probable qu'ils le soient. Certes, la loi électorale donne une prime de représentation à la liste majoritaire pour assurer un exécutif (le maire) efficace et stable, mais au moins les minoritaires élus peuvent donner des points de vue différents.

Une des propositions est d'étendre le scrutin de liste à toutes les communes, y compris celles de moins de 1 000 habitants, pour favoriser la représentativité des minorités et la diffusion d'informations municipales plus détaillées que ne le sont en général les comptes rendus des conseils municipaux.

5.2 Autres points évoqués

- Réforme nécessaire du statut des fonctionnaires : certains régimes sont ressentis comme trop favorables et la gestion des personnels trop laxiste dans nombre de cas ; il est souhaité des exigences plus fortes pour une meilleure efficacité et une réduction conséquente des coûts correspondants ;
- Regroupement de certaines fonctions publiques : il est souhaité le regroupement de certains échelons administratifs et notamment que les domaines de compétences soient bien définis et affectés à un seul niveau et non dupliqués sur plusieurs niveaux ;
- Développement anarchique d'Internet : le développement de l'e-administration est ressenti comme anarchique et soulève de nombreuses difficultés au quotidien pour certaines personnes ; il est en particulier mentionné un emploi abusif des automates vocaux qui éloignent l'utilisateur du préposé et conduit à un rapport déshumanisé entre l'administration et le citoyen.
- Législation française et européenne : (Phase 3) La législation française a des spécificités découlant de l'histoire du pays et doit certainement en conserver l'essentiel ; cependant elle doit aussi intégrer certaines dispositions découlant des directives et règlements européens et/ou ayant pour but de faciliter les relations avec nos principaux partenaires européens. Afin d'éclairer les citoyens, il pourrait être utile que tout texte législatif comporte un préambule référençant les textes correspondants au niveau de l'Europe et de nos principaux partenaires et explicitant et justifiant les similitudes ou différences. Ceci pourrait contribuer à limiter la surtransposition des textes européens dont nombre de professions se plaignent.

6 Conclusion

En conclusion, Monsieur le Maire :

- remercie tous les participants à cet exercice qui s'est déroulé dans de bonnes conditions et avec beaucoup d'empathie ;
- souhaite que l'ensemble des contributions au niveau national contribuent à sortir le pays de la difficile période actuelle ;
- ouvre la possibilité de renouveler un tel exercice de concertation sur des sujets d'intérêt commun ;
- invite les participants à poursuivre ces échanges autour d'un pot de la fraternité citoyenne.
